

Razzy HAMMADI
Député de la Seine Saint-Denis

Madame Fleur Pellerin
Ministre délégué à
l'économie numérique et aux
PME
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Montreuil, le 26 novembre 2012

Réf :-n°2012-183/RH/LT

Madame la Ministre,

J'ai été récemment interpellé par l'Association « Les Sans Radio de l'Est Parisien » et par plusieurs habitants des villes de Montreuil et de Bagnolet au sujet de la qualité de la réception des bandes FM et de l'utilisation de la radio à leur domicile. Suite à l'examen approfondi de leur dossier, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'une intervention de votre part auprès du Comité de Surveillance Audiovisuelle.

Les perturbations sont ainsi causées par l'émission excessive de plusieurs stations de la bande FM à partir d'antennes des tours des Mercuriales et d'autres stations de tailles plus réduites. En effet, de nombreux administrés demeurent privés de nombre de radios sur la bande FM, en particulier les stations du service public de Radio France.

Ainsi, seule une vingtaine des radios parisiennes peuvent aujourd'hui être reçues, dans des conditions parfois difficiles sur ce territoire. Les arguments opposés à cette action, tels que la prescription d'un trouble de longue durée ou la préservation de l'intérêt général des utilisateurs franciliens de l'espace hertzien, demeurent ainsi discutables à la vue des solutions à la disposition des pouvoirs publics pour remédier à ce trouble à la jouissance prolongé.

L'arrêt de juin 2007 de la cour d'appel de Paris acte ainsi la réception perturbée sur la zone des stations de la bande FM dans une zone de 1,8 km autour du lieu d'émission, la responsabilité de situation revenant aux émetteurs situés sur les tours, et précise que l'arrêt des émissions sur un domaine inférieur à 99,5 MHz permettrait une meilleure réception dans la zone considérée.

En septembre 2009, la situation aurait pu évoluer suite au rejet du pourvoi formé par TDF par la cour de cassation, mais aucune évolution ou intervention du Comité de Surveillance Audiovisuelle n'a été constatée. En dépit de l'intervention de mesdames Paul-Langevin et Fanélie Carrey-Conte cet été 2012, aucune démarche n'a été engagée auprès du CSA, ni de Radio France, dont l'action reste déterminante sur ce dossier.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à mes sincères salutations.

Razzy HAMMADI